

ENQUÊTE PUBLIQUE
Établissements contenant des installations ou activités classées
en vertu du décret
du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement

Avis adressé aux propriétaires et occupants des immeubles situés dans un rayon de 50 mètres à partir des limites d'une parcelle concernée par une demande de permis d'environnement

(art. D.29-10, §1^{er} du livre 1^{er} du Code de l'Environnement)

Concerne la demande de **CARRIERE HAUT LE WASTIA** demeurant **Grand'Route 71 à 4367 Crisnée**
en vue d'obtenir un permis unique (Classe 2) pour :

Le dossier peut être consulté à l'administration communale à partir du 21/01/2020.

| Date d'affichage de la demande | Date d'ouverture de l'enquête | Lieu, date et heure de clôture de l'enquête | Les observations écrites peuvent être adressées à |
|--------------------------------|-------------------------------|---|--|
| 16/01/2020 | 21/01/2020 | Administration Communale Salle du Conseil Le 04/02/2020 A 15h00 | Collège Communal Rue de l'Hôtel de Ville, 1 5530 YVOIR |

Le Bourgmestre porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte relative à la demande susmentionnée.

L'enquête se déroule du 21/01/2020 au 04/02/2020. Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, au Service Urbanisme, chaque jour ouvrable pendant les heures de service et le samedi matin, au Service Accueil, de 10h à 12 h.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par les agents communaux du service urbanisme délégués à cet effet.

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès du demandeur, des agents du Service urbanisme délégués à cet effet, du fonctionnaire technique (M. Giuseppe Monachino avenue Reine Astrid, 39 à 5000 Namur, 081/71.53.00) et du fonctionnaire délégué (M. Marc Tournay, Place Léopold, 3 à 5000 Namur 081/24.61.11).

Le Fonctionnaire technique et le Fonctionnaire délégué sont conjointement compétents pour prendre la décision sur la demande faisant l'objet de la présente enquête publique.

Yvoir, le 15/01/2020



Le Bourgmestre f.f.


Etienne DEFRESNE